

billets, le coût de la composition graphique et de la gravure des planches destinées à l'impression des nouvelles séries de billets de banque incombe à la Banque du Canada. Ce n'est pas la pratique de répondre à des questions sur l'administration interne de cette banque et il n'est pas jugé approprié de le faire.

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### LES ORGANISMES DE LA COURONNE D'OTTAWA-HULL

##### Question n° 18—M. Broadbent:

1. Quels sont les ministères fédéraux, les sociétés et organismes de la Couronne dont le siège social est situé dans la région d'Ottawa-Hull?
2. Quel était le nombre d'employés de chacun de ces ministères, sociétés et organismes de la Couronne, à la dernière année financière?

(Le document est déposé.)

#### LES FONCTIONNAIRES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

##### Question n° 251—M. Thompson:

1. Quels sont les ministères qui emploient des personnes de nationalité étrangère? Quelle est la catégorie d'emploi de ces personnes, combien y en a-t-il et de quels pays sont-elles originaires?
2. Quels sont les ministères qui emploient des personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas la qualité d'immigrant reçu? En quelle capacité ces personnes sont-elles occupées, combien y en a-t-il et de quels pays sont-elles originaires?
3. Établit-on une distinction entre citoyens canadiens, immigrants reçus et immigrants non reçus lorsqu'il s'agit de congédier des personnes employées par la Commission de la fonction publique et d'autres organismes du gouvernement fédéral?

(Le document est déposé.)

#### LES COMMISSIONS ROYALES

##### Question n° 397—M. Coates:

1. Combien de commissions créées par le gouvernement avant le 25 juin 1968 n'ont pas encore présenté leur rapport final au gouvernement?
2. Quel était le mandat de chacune des commissions en cause, à quelle date chacune a-t-elle été instituée et qui sont les personnes qui en font partie?
3. Combien a coûté jusqu'ici chaque commission et à combien estime-t-on le coût final?
4. Dans chaque cas, quelle somme les membres ont-ils reçue en traitements, honoraires et remboursement de dépenses?

(Le document est déposé.)

#### LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME AU BILINGUISME

##### Question n° 450—M. Caouette:

Dans chacun des ministères et corporations du gouvernement, dans chacune des sociétés de la Couronne, et à la Commission de la Fonction publique, quel est le nombre d'employés dont la langue maternelle est a) le français, b) l'anglais,

qui bénéficient de la prime de 7 p. 100 accordée au bilinguisme?

(Le document est déposé.)

#### LES PRÊTS CONSENTIS AUX TERMES DE LA LNH

##### Question n° 512—M. Alexander:

1. a) Du 1<sup>er</sup> janvier 1969 à la date de la sanction du Bill C-192, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, quelle était la valeur totale des prêts ou contributions consentis aux termes de chacun des articles suivants de la loi nationale sur l'habitation: (i) article 35A, projets fédéraux-provinciaux de logement public (ii) article 35B, prêts pour la construction ou l'acquisition de projet d'un logement public (iii) article 53E, contributions à des offices du logement public fournissant des logements à bas loyer, b) combien de logements couvrent ces prêts ou contributions aux termes de chacun des articles énumérés à la Partie A?

2. a) Du 1<sup>er</sup> janvier 1969 à la date de la sanction du Bill C-192, quels prêts a-t-on consentis en vertu des anciens articles 16 et 16A de la Loi nationale sur l'habitation, et pour chaque prêt, quels étaient (i) le montant accordé (ii) l'emplacement du projet de logement (iii) le nombre de logements classés selon le nombre de chambres à coucher (iv) l'échelle des loyers, b) comment a-t-on procédé, en règle générale, en ce qui concerne les prêts mentionnés à la Partie a) de la présente question, pour (i) fixer l'échelle des loyers (ii) établir le maximum que peuvent payer les locataires compte tenu de leur revenu (iii) déterminer la proportion de la durée du prêt pendant laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement exercera un contrôle sur les loyers?

3. a) De la date de la sanction du Bill C-192 au 30 septembre 1969, quelle est la valeur totale des prêts ou contributions consentis aux termes de chacun des articles suivants de la Loi nationale sur l'habitation: (i) article 35A, projets fédéraux-provinciaux de logement public (ii) article 35B, prêts pour la construction ou l'acquisition de projet d'un logement public (iii) article 35E, contributions à des offices du logement public fournissant des logements à bas loyer, b) combien de logements couvrent ces prêts ou contributions aux termes de chacun des articles énumérés à la Partie A?

4. a) De la date de la sanction du Bill C-192 au 30 septembre 1969, quels prêts a-t-on consentis en vertu de l'ancien article 16 de la Loi nationale sur l'habitation et, pour chaque prêt, quels étaient (i) le montant accordé (ii) l'emplacement du projet de logement (iii) le nombre de logements (classés selon le nombre de chambres à coucher) (iv) l'échelle des loyers, b) comment a-t-on procédé, en règle générale, en ce qui concerne les prêts mentionnés à la Partie a) de la présente question, pour (i) fixer l'échelle des loyers (ii) établir le maximum que peuvent payer les locataires compte tenu de leur revenu (iii) déterminer la proportion de la durée du prêt pendant laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement exercera un contrôle sur les loyers?

(Le document est déposé.)

**M. Comeau:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il pourrait prier le ministère des Transports de répondre à la question n° 303, posée en octobre.

**M. Groos:** J'y veillerai, monsieur l'Orateur.